

INDEX ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE (EgaPro) 2025

L'index de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes permet de mesurer les inégalités salariales dans les entreprises d'au moins 50 salariés.

Cet index permet de mesurer sur 100 points l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes. Il s'articule autour de cinq indicateurs :

- l'écart de rémunération femmes-hommes (40 points) ;
- l'écart dans les augmentations annuelles (35 points) ;
- les augmentations au retour de congé maternité (15 points) ;
- la part des femmes dans les dix plus hautes rémunérations de l'entreprise (10 points).

CHIFFRES INDEX EGALITE PROFESSIONNELLES FEMMES-HOMMES – 2025

Au titre de l'année 2025, l'index s'élève à 66/100.

Il est décomposé de la manière suivante :

Critère 1 : Ecart de rémunération	11/40
Critère 2 : Ecart du taux d'augmentations individuelles	35/35
Critère 3 : Retour de congé maternité	Non calculable - /15
Critère 4 : Dix plus hautes rémunérations	10/10

Dans un souci d'amélioration continue, BSF s'engage à questionner ses pratiques et chercher à progresser sur les critères suivants :

CRITERE 1 : Ecart de rémunération

Objectifs de progression :

Afin de progresser sur ce critère et réduire les écarts de rémunération entre les femmes et les hommes, BSF s'engage à :

- Réaliser un diagnostic approfondi des écarts observés
- Communiquer en toute transparence sur les offres d'emploi sur les salaires proposés à l'embauche
- Veiller à l'égalité de rémunération entre les femmes et les hommes à l'embauche pour un même poste ou un poste de valeur égale, en s'appuyant sur la grille de salaire et la politique salariale communiquées à l'ensemble des salariés
- Veiller à l'égalité de traitement salarial entre les femmes et les hommes pour un même poste ou un poste de valeur égale tout au long du parcours professionnel au sein de l'Association.